

AOÛT 2024

Politique de conflit d'intérêt.

QWARKS – Société par actions simplifiée au capital de 54.076€
Siège social : 92 Cours Lafayette – 69003 LYON – SIREN 920 795 606 RCS Lyon – TVA
Intracommunautaire FR72920795606 – Société enregistrée PSAN auprès de l'AMF n°E2023-097

1. Introduction

a) Définitions

TERMES	DÉFINITIONS
Personne concernée	Désigne toute personne mentionnée ci-dessous : • Les actionnaires de la société ou toute personne directement ou indirectement liée à eux par le contrôle (ci-après "les actionnaires") ; • Les dirigeants effectifs et les employés de la Société (ci-après "employés") ; • Les Conseillers en Gestion de Patrimoine ; • Les clients de la société (ci-après "clients")
Partenaires externes	Désigne les fournisseurs tiers de l'entreprise.
Intérêt	Désigne un avantage ou un bénéfice financier de toute nature, matériel ou non, professionnel, commercial, financier ou personnel. Cet intérêt peut être direct (bénéfice pour la personne concernée) ou indirect (bénéfice pour un proche), privé (participation dans une société), matériel (rémunération, commission, patrimoine) ou moral (activité bénévole ou honorifique).
Cartographie des risques	Fait référence au tableau créé par l'entreprise pour identifier et analyser les types de risques de conflits d'intérêts auxquels l'entreprise peut être confrontée, ainsi que les mesures d'atténuation visant à éviter ces risques.

b) Cadre réglementaire

Le règlement européen MiCA impose aux fournisseurs de services de crypto-actifs ("CASP" crypto asset service providers) de "maintenir et mettre en œuvre une politique efficace pour prévenir, identifier, gérer et divulguer les conflits d'intérêts entre eux et :

- leurs actionnaires ou toute personne qui leur est directement ou indirectement liée par le contrôle ;
- leurs managers et salariés,
- leurs clients, ou entre un client et un autre client.

Les prestataires de services sur crypto-actifs divulguent à leurs clients actuels et potentiels la nature générale et les sources des conflits d'intérêts ainsi que les mesures prises pour les atténuer.

Les prestataires de services sur crypto-actifs publient ces informations sur leur site Internet à un endroit bien en vue.

La divulgation visée au paragraphe 2 doit être suffisamment précise, compte tenu de la nature de chaque client et pour permettre à chaque client de prendre une décision éclairée sur le service dans le cadre duquel les conflits d'intérêts surviennent.

Les prestataires de services sur crypto-actifs évaluent et réexaminent au moins une fois par an leur politique en matière de conflits d'intérêts et prennent toutes les mesures appropriées pour remédier à toute lacune.¹¹.

En application de ces exigences à venir, l'article L. 54-10-3, 5°, b) du Code monétaire et financier prévoit que pour exercer leur activité, les CASP sont enregistrés par l'AMF, qui vérifiera qu'ils disposent d'un

système permanent de gestion des conflits d'intérêts².

c) Champs d'application de la politique

Dans le cadre de ses activités, Qwarks peut être confrontée à des situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts entre elle-même et une personne concernée ou entre un client et un autre client. La présente politique vise à présenter le cadre juridique mis en place par la Qwarks pour prévenir, contrôler et gérer les conflits d'intérêts.

2. Système de gestion des conflits d'intérêts

a) Identification et détection des conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts sont principalement identifiés à deux niveaux :

Personne concernée : la personne concernée doit être consciente des risques potentiels de conflits d'intérêts pouvant survenir dans le cadre des activités de Qwarks. Les personnes concernées sont tenues de déclarer tout conflit d'intérêt dont elles ont connaissance. Cela inclut les conflits d'intérêts entre clients ;

- Entreprise : le service de conformité de Qwarks tient un registre des conflits d'intérêts identifiés et le met à jour régulièrement. Ce service vérifie la pertinence et l'exactitude du registre.

Règle de procédure

Qwarks s'assure que les personnes concernées respectent les règles de bonne conduite relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts, y compris :

- L'interdiction d'utiliser à des fins personnelles les informations ou données recueillies dans l'exercice de leurs fonctions à l'égard de Qwarks ;
- L'interdiction de permettre à des tiers d'utiliser ces informations ou données ;
- L'interdiction de toute activité extra-professionnelle ou implication dans le secteur des actifs numériques susceptible de présenter un risque de conflits d'intérêts avec les activités de Qwarks ;
- L'interdiction de faire appel aux prestataires de services de Qwarks pour des besoins personnels ;
- L'interdiction d'accepter toute rémunération ou avantage offert par les partenaires externes.

Critères de détection

Afin d'assurer une gestion efficace des conflits d'intérêts réels ou potentiels, Qwarks a défini quatre critères permettant d'identifier l'existence de conflits d'intérêts potentiels :

- le manque de loyauté ;
- le manque de transparence ;
- le manque d'indépendance, de neutralité ou d'impartialité ;
- la méconnaissance des intérêts de l'entreprise.

Ces critères ne sont pas cumulatifs. Ex : une décision partielle et non transparente (non-divulgaration de

la relation d'intérêt) peut suffire à établir un conflit d'intérêts, sans qu'il soit nécessaire de démontrer un manque de loyauté ou une décision contraire aux intérêts de l'entreprise.

Sur la base de ces critères, Qwarks a répertorié des types de risques spécifiques susceptibles de survenir dans le cadre de ses activités, ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes dans la cartographie des risques ci-jointe.

b) Prévention des conflits d'intérêts potentiels par des mesures d'atténuation

Qwarks a mis en œuvre des mesures d'atténuation des risques énumérées dans la cartographie des risques et décrites dans le présent document. Ces mesures sont plus ou moins strictes en fonction de la note globale attribuée à chaque catégorie de risque. La note de risque est basée sur deux facteurs :

- La probabilité qu'un risque se concrétise - en fonction du nombre de parties prenantes impliquées ; et
- L'impact du risque sur l'entreprise s'il se matérialise.

Programmes de formation

Le département de conformité de Qwarks met en place des programmes de formation pour les employés. Les employés sont tenus de suivre ces programmes et sont sensibilisés aux questions liées aux conflits d'intérêts dès leur prise de fonction afin de disposer d'un socle commun de connaissances et du recul professionnel nécessaire à l'identification de ces situations.

Les programmes de formation comprennent une sensibilisation aux risques juridiques, financiers et de réputation encourus par Qwarks lorsqu'une situation de conflit d'intérêts survient et affecte les intérêts des clients.

Séparation des tâches

Qwarks prend toutes les mesures appropriées pour que deux départements exerçant des activités différentes et susceptibles de générer des conflits d'intérêts soient gérés par des responsables différents.

Qwarks s'engage également à ce que ses employés n'exercent pas simultanément ou successivement deux fonctions qui seraient susceptibles de générer des conflits d'intérêts.

Par ailleurs, un cloisonnement est prévu en matière d'accès aux systèmes informatiques, et notamment aux données et informations sensibles.

Divulgaration des intérêts personnels

Qwarks prend toutes les mesures appropriées pour s'assurer que les personnes concernées n'occupent pas un poste de direction dans une autre entreprise ou ne possèdent pas une autre entreprise ayant une activité similaire.

Qwarks demande aux personnes concernées de déclarer les mandats individuels qu'elles détiennent.

Qwarks demande aux personnes concernées de déclarer les relations régulières avec une autre société offrant le même service que la société ou avec un tiers chargé de contrôler l'activité de la société.

Divulgation des transactions personnelles

Est considérée comme transaction personnelle toute opération effectuée par un employé en dehors du cadre de ses fonctions pour son compte, pour le compte d'une personne de sa famille ou de son entourage ou pour le compte d'une personne ayant un intérêt direct dans le résultat de la transaction autre qu'un honoraire ou une commission.

Les transactions personnelles entrant dans le champ d'application de cette définition doivent être divulguées au service de conformité de Qwarks si elles représentent :

- un investissement dans un actif numérique supérieur à 10 000 € ;
- un investissement supérieur à 1% de la capitalisation boursière de l'actif numérique concerné ;
- une prise de participation de plus de 1% dans une société qui exerce une activité liée aux actifs numériques ou qui est liée à une telle activité.

Transactions interdites

Toutes les transactions résultant de conflits d'intérêts sont interdites et seront annulées. Les fonds seront remboursés.

Politique de gestion des plaintes

Qwarks met en œuvre une politique de gestion des plaintes. L'efficacité de cette politique est assurée par une équipe spécialisée.

Politique des ressources humaines

Qwarks met en œuvre une politique de ressources humaines afin d'éviter les conflits d'intérêts.

En particulier, cette politique de ressources humaines exige que :

- Les entretiens soient menés avec plusieurs personnes concernées différentes (plusieurs tours), minimisant ainsi le risque de favoritisme ;
- Exige que tous les recrutements soient documentés par une note d'évaluation ou au moins par un courriel ;
- Énumère les clauses relatives au code de conduite et aux règles éthiques à adopter dans les contrats de travail ;
- Limite strictement le nombre de cadeaux et d'invitations qui peuvent être offerts aux personnes concernées par les clients, les fournisseurs externes ou les tiers exerçant des activités concurrentielles ;
- Exige que les cadeaux et invitations dépassant une certaine valeur soient déclarés par les personnes concernées au service de conformité de l'entreprise ;

- Demande à toutes les personnes concernées de déclarer l'existence de mandats sociaux, d'activités externes et de participations dans d'autres sociétés.

Politique d'externalisation

Qwarks met en œuvre une politique d'externalisation afin d'éviter les conflits d'intérêts.

En particulier, cette politique d'externalisation :

- Établit des critères objectifs de sélection et de suivi pour chaque catégorie de prestataires de services ;
- Exige un appel d'offres auprès d'au moins trois prestataires de services chaque fois qu'un prestataire de services a un lien avec la société (lien capitalistique, privilégié ou partagé) ;
- Exige que les décisions de sélection des prestataires externes soient justifiées, documentées et archivées ;
- Exige un contrôle permanent des services fournis, conformément à la législation d'application.

c) Gestion des conflits d'intérêts

Signalement des conflits d'intérêts

Lorsqu'un conflit d'intérêt ou un conflit d'intérêt potentiel est identifié par une personne concernée, il doit être signalé au service de conformité de Qwarks dans les plus brefs délais.

Qwarks met en œuvre un système de signalement précoce des conflits d'intérêts pour tous les employés dès leur entrée en fonction.

Les employés peuvent signaler des conflits d'intérêts potentiels ou réels sans révéler les intérêts personnels en jeu. Le signalement des conflits d'intérêts se fait dans le respect des règles juridiques applicables à la protection de la vie privée, notamment en ce qui concerne les données à caractère personnel.

Lorsque le service de conformité de Qwarks est informé, il vérifie si la situation qui lui est présentée constitue effectivement un conflit d'intérêts. Dans l'affirmative, le service de conformité prend toutes les mesures appropriées pour mettre fin à la situation et complète le registre.

Contrôle des conflits d'intérêt

Qwarks établit et met à jour un registre des conflits d'intérêts. Ce fichier est standardisé et enregistre tous les conflits d'intérêts potentiels ou réels. Les mesures correctives sont également consignées dans le registre.

Le registre des conflits d'intérêts doit être pris en compte lors de la mise à jour de la présente politique.

Lorsqu'un employé signale un conflit d'intérêt, le service de conformité complète le registre et décide

de sa résolution le cas échéant.

En dernier ressort, si les mesures prises pour résoudre ou atténuer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de préjudice aux intérêts du client sera évité, Qwarks informera le client, sur un support durable, de la nature et de la source des conflits d'intérêts avant la fourniture de tout service ou la réalisation de toute transaction faisant l'objet d'un conflit.

Ces informations seront fournies au client de manière claire et compréhensible afin qu'il puisse prendre une décision en connaissance de cause.

Un modèle de registre figure à l'annexe 1.

Divulgaration des conflits d'intérêts en ligne

Qwarks s'engage à divulguer sur son site web, à un endroit bien visible, aux clients et aux clients potentiels, la nature générale et les sources des conflits d'intérêts, ainsi que les mesures prises pour les atténuer.

La divulgation se fera sous forme électronique et comprendra suffisamment de détails, compte tenu de la nature de chaque client, pour permettre à chaque client de prendre une décision éclairée sur le service dans le contexte duquel les conflits d'intérêts surviennent.

Qwarks garantit que la divulgation des conflits d'intérêts exigée des personnes concernées doit être proportionnée au respect de la vie privée et aux obligations de l'employeur en vertu du droit du travail.

d) Contrôles et sanctions

Qwarks gère les conflits d'intérêts potentiels ou réels sur la base d'un système de gestion des risques et de contrôle permanent mis en place pour l'ensemble de ses activités. Ce système de contrôle permet de prendre des mesures correctives et, le cas échéant, des sanctions appropriées.

Qwarks examine annuellement les transactions personnelles des employés visés à la section "Divulgaration des transactions personnelles" de la présente politique sur une base déclarative.

Le fait de ne pas signaler une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle peut entraîner des mesures disciplinaires à l'encontre des employés.

3. Contrôle interne et mise à jour de la politique

Qwarks met en place un système de contrôle interne permanent et périodique.

a) Contrôle permanent

Niveau 1

Qwarks met à la disposition des employés des formulaires leur permettant de se conformer, sur le plan opérationnel, aux règles énoncées dans la présente politique.

Les employés doivent informer le service de conformité de tout manquement à ces politiques et procédures.

Les formulaires sont mis à jour par Emma Bencherif, compliance officer, au moins tous les douze (12) mois.

Niveau 2

Tous les douze (12) mois, le Responsable conformité, contrôle permanent et risques effectue un audit des procédures relatives à la gestion et au suivi des conflits d'intérêts mises en place par la société.

Dans le cadre de ce contrôle, il vérifie notamment que les risques ont été identifiés et gérés par le premier niveau de contrôle conformément aux règles et procédures établies.

b) Contrôle périodique (niveau 3)

Les procédures de gestion des conflits d'intérêts font l'objet d'un audit interne tous les deux (2) ans. Cette fréquence est revue à chaque révision de la politique de gestion des conflits d'intérêts pour tenir compte de l'augmentation des effectifs de Qwarks, du nombre de clients et du volume des transactions.

Les contrôles périodiques sont effectués par la fonction d'audit interne, qui est composée d'un personnel distinct de celui qui effectue les contrôles de premier et de second niveaux.

Ils évaluent la conformité du système de gestion des conflits de Qwarks, en particulier :

- L'application correcte et l'adéquation des critères de détection des conflits d'intérêts ;
- L'adéquation de l'évaluation des risques par rapport à la nature de l'activité ;
- Le respect des procédures par les employés ;
- L'efficacité du système de signalement et de sanction.

c) Mise à jour de la politique

Les résultats des trois niveaux de contrôle interne sont à chaque fois établis dans un rapport présentant les éventuelles déficiences identifiées.

La politique en matière de conflits d'intérêts est revue dans les trois (3) mois suivant l'établissement du rapport afin de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Qwarks évalue et revoit au moins une fois par an sa politique en matière de conflits d'intérêts et prend toutes les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles déficiences.

Annexe 1 — Registre des conflits d'intérêt — Modèle

DATES	SERVICE(S) CONCERNÉ(S)	PERSONNE(S) CONCERNÉE(S)	NATURE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS	MESURE CORRECTIVES MISES EN ŒUVRE	COMMUNICATION AU CLIENT	DATE DE LA RÉSOLUTION